



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

631, Route 393
Lot 4 264 276
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien du lot 4 264 276, tel que cadastré, avec une profondeur de 60,96 mètres et une superficie de 3251,6 mètres carrés qui ne sont pas conforme au règlement de lotissement No 07-081 et ses amendements de la Ville de Macamic qui exige, pour lot riverain (moins de 100 mètres d'un cours d'eau), non desservies par un réseau d'aqueduc et d'égoût sanitaire, une profondeur moyenne minimale de 75 mètres et une superficie minimale de 4000 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 juillet 2020 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 31 mai 2021

Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe